



Projet de procès-verbal

13^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

16 septembre 2019, 14H

King Fahd Palace, Dakar

Etaient présents

Pays	Institution	NOM	Prénom
Albanie	IDP	BUDO	Eldor
Bénin	APDP	FIFATIN	Etienne
Bénin	APDP	TALON EPOUSE AHOUANOGBO	Félicité
Bénin	APDP	OKE	Soumanou
Burkina Faso	CIL	OUEDRAOGO BONANE	Marguerite
Burkina Faso	CIL	TRAORE	Timothée
Burkina Faso	CIL	OUEDRAOGO YAMEOGO	Béatrice
Cameroun	ART	AMBANO EPOUSE NJOH	Aline
Cameroun	CENADI	MVEH	Chantale
Cameroun	CENADI	ENGOME EPOUSE VONDOU	Ndoubmé
Cameroun	MAE	BIBI	Claude
Cameroun	ART	OWONA ONDOMBOE	Ida Désiré
Cameroun	ART	MENTZ	Tatiana Paquerette
Canada	CPVP	BERNAL CASTILLERO	Miguel
Cap-Vert	CNPD	MONTEIRO	Faustino
Cap-Vert	CNPD	LOPES	José Carlos
Côte d'Ivoire	ARTCI	ASSOUA	Cauffi Silvère
Côte d'Ivoire	ARTCI	TAMINI	Jean-Paul C.
France	AFAPDP	REVEL	Marine
France	APF	PEJO	Philippe
France	CNIL	DENIS	Marie-Laure
Gabon	CNPDCP	MOUSSOUDA IKAMOU	Samuel
Gabon	CNPDCP	NZAMBI	Euloge
Gabon	CNPDCP	KASEGUE	Grégoire
Gabon	CNPDCP	MONDJO EPENIT	Mesmin
Jersey	JOIC	FEDORAK	Jay
Mali	APDP	AG MOHAMED IBRAHIM	Oumarou

Mali	APDP	BANAHARI	Hamidou
Mali	APDP	SOW SIDIBE	Ahminata
Mali	APDP	TOURE	Amadou
Mali	APDP	DIARRA THIERO	Afoussatou
Maroc	CNDP	SEGHROUCHNI	Omar
Monaco	CCIN	SISTI	Jean
Monaco	CCIN	RODRIGUEZ	Stéphane
Sénégal	OIF	DIOH	Tidiane
Suisse	PPPDT	LENNMAN	Catherine
Tunisie	INPDP	GADDES	Chawki

Absents :

APDP (Andorre)

APD (Belgique)

CNDP (Luxembourg) – procuration

DPO (Maurice) – procuration

CAI (Québec) – procuration

Le Président ouvre la séance et remercie la présidente de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal, autorité hôte de cette Assemblée générale, Madame Awa Ndiaye.

Le Président procède à un tour de table de présentation des chefs de délégations.

1. Examen et adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est présenté aux membres. Il est adopté en l'état à l'unanimité.

2. Examen et adoption du Rapport moral 2018-2019

Le Président présente le rapport moral pour l'année 2018-2019 et le soumet aux membres pour commentaires et adoption. Monsieur Monteiro souligne une erreur au point 8 dans l'année. L'erreur est corrigée par le secrétariat. Le rapport moral est adopté après modification à l'unanimité.

3. Examen et adoption du Rapport financier 2018

La Secrétaire générale présente le rapport financier pour l'année 2018. Elle souligne une erreur au paragraphe 22. Le secrétariat remplace « charges d'exploitation » par « autres charges » et le rapport financier est adopté après modification à l'unanimité.

4. Examen et adoption de la Stratégie AFAPDP

Le Président présente la stratégie d'action aux membres.

Awa Ndiaye remercie le secrétariat général pour ce document bien conçu et signifie son intérêt à ce que ce document soit mis en œuvre. Elle insiste sur l'aspect vital de l'élargissement de l'association et exprime son souhait de pouvoir bénéficier de l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie pour mettre en œuvre le plaidoyer. Elle suggère que l'Assemblée générale mandate le Bureau pour qu'une action décisive soit effectuée au niveau de l'OIF, ainsi que pour la mise en place des différents comités et groupes de travail. Enfin, elle souligne son adhésion à la piste de l'Examen périodique universel

Monsieur Fifatin souhaite plus d'informations concernant la suppression de la conférence francophone, qui lui sont apportées par le secrétariat. La Secrétaire générale ajoute que la suppression de la Conférence au profit d'autres actions à l'international apportera une meilleure visibilité à l'AFAPDP. Le Président explique qu'il devient par ailleurs de plus en plus difficile de trouver des candidats à l'organisation de cet événement.

Monsieur Fifatin s'inquiète de voir disparaître l'Assemblée générale qui est tenue en marge de la Conférence francophone. Le président insiste sur le maintien de l'Assemblée générale annuelle. Awa Ndiaye ajoute qu'il s'agit de rationaliser les réunions francophones et d'autres réunions internationales, sans pour autant voir les événements francophones disparaître complètement.

Elle donne pour exemple le Sommet de l'OIF ou la Conférence internationale, événement pour lequel l'AFAPDP prend en charge la participation de certains de ses membres.

Monsieur Bernal-Castillero signale que la stratégie sur le futur de la Conférence internationale prévoit notamment des créneaux de réunion institutionnalisés en marge de la Conférence pour les réunions des réseaux régionaux et linguistiques.

La Secrétaire générale insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de diluer la présence de l'AFAPDP, mais d'être actif.

Monsieur SEGHROUCHNI marque son accord et souligne que les événements internationaux peuvent être une caisse de résonance intéressante. Il ajoute qu'il est par ailleurs toujours possible d'organiser des conférences nationales et se porte candidat pour les activités de 2021.

Monsieur Ag Mohamed Ibrahim indique que la visibilité internationale est la plus importante en ce qu'elle va impacter les visibilités locale et régionale. Il souhaite notamment que les membres du Bureau se déplacent pour ces événements nationaux ou internationaux afin d'assurer un plaidoyer fort. Par exemple, si le président de l'AFAPDP se déplaçait au Mali, cela permettrait de souligner l'importance de la protection des données personnelles et de la vie privée et le rôle des autorités dans la défense des droits humains en général, ce qui développerait l'intérêt des Etats pour les autorités de protection des données.

Monsieur Sisti demande des éclaircissements sur le pan « renforcement des capacités des membres » et la notion de « haut-niveau ». Le secrétariat apporte des précisions.

Madame Ouédraogo suggère qu'une conférence francophone soit tenue tous les deux ou trois ans, car la visibilité qu'elle apporte au niveau national est très importante.

La Présidente indique que les différentes propositions seront reprises dans le document pour une adoption prochaine.

5. Point conférence internationale

Monsieur Budo présente la conférence internationale qui se tient le mois suivant à Tirana. Il insiste sur le souci qui a été celui des organisateurs d'une bonne représentation francophone.

Monsieur Bernal-Castillero présente la stratégie sur le futur de la Conférence, préparée par la CPVP canadienne.

Madame Lennman remercie la CPVP pour tout son travail et souhaite apporter un commentaire sur le premier pilier, que son autorité trouve trop orienté autour du principe de responsabilité. Elle souhaiterait que l'accent soit d'avantage mis sur la définition d'un socle commun de valeurs, comme le prévoient les résolutions de Montreux (2005) et Madrid (2009). La Secrétaire générale abonde dans son sens et rappelle les commentaires déjà envoyés par la CNIL sur ce document.

Monsieur BC prend note de ces commentaires et explique que le groupe de travail a tenté de trouver une juste balance. La discussion sera approfondie à Tirana.

6. Sommet de la Francophonie (Tunis, octobre 2020) : discussion sur les actions possibles de l'AFAPDP (proposition pour élaborer et adopter une déclaration à l'attention des chefs d'Etats)

Monsieur Dioh souligne que de nombreux réseaux francophones profitent du Sommet pour organiser des évènements en marge, appelés « évènements liés à l'environnement du Sommet ».

Le président souhaite que les questions liées au numérique soient intégrées à la résolution finale du Sommet et propose que quelques membres se portent volontaires pour rédiger un document. Les autorités des pays suivants se manifestent pour contribuer : France, Maroc, Tunisie, Sénégal et Suisse.

7. Examen des candidatures membres, observateurs et associés :

Les candidats sortent de la salle.

- a. JOIC (Jersey) (membre)

L'autorité de Jersey est acceptée à l'unanimité.

- b. ART du Cameroun (observateur)

Madame Ndiaye souhaite savoir si l'ART ne dispose pas du tout d'un service relatif à la protection des données.

La candidature est acceptée à l'unanimité.

- c. ICDPPC (observateur)

Le président souhaite un éclaircissement aux représentants du Comité exécutif de l'ICDPPC qui sont présents dans la salle.

Monsieur BC expose qu'il s'agit d'assurer une meilleure communication entre les deux organisations.

La candidature est acceptée à l'unanimité.

8. Elections du bureau

Le président présente les candidats et attire l'attention des membres sur CG l'importance d'une représentation géographique équilibrée.

Madame Ndiaye Procède au dépouillement, assistée du secrétariat.

Votes exprimés : 15

Tunisie unanimité

France unanimité

Albanie unanimité

Burkina 13 voix

Cap vert 10 voix

Gabon 5 voix

Nul : 1 voix

Le nouveau bureau est ainsi élu :

Présidence : Tunisie

Secrétariat général : France

Premier VP : Burkina Faso

Deuxième VP : Albanie

Troisième VP : Cap-Vert

9. Communication de l'APF.

Le représentant de l'APF présente le projet de loi-cadre adopté par l'APF.

Le Président clôt l'Assemblée générale.

* * *

*